

Aide Filière Biologique 2023 -Décision FranceAgriMer INTV-GECRI-2023-42

Annexe 1: type ATTESTATION

A imprimer et signer par le comptable (expert-comptable, Association de Gestion et de Comptabilité ou Commissaire aux comptes)

renseigner les champs en jaune

renseigner les champs en jaune

Raison sociale du demandeur :		
SIRET :		
Autres aides demandées ou perçues dans le cadre du régime Ukraine	OUI - NON	Encadrement temporaire de crise pour les mesures d'aide d'Etat visant à soutenir l'économie à la suite de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. (les aides de minimis ne sont pas concernées)
si oui, déclarer le montant total en €		indiquer ici le nom des aides le cas échéant
Aide perçue dans le cadre du Fond d'urgence régional Bio	OUI - NON	Aide attribuée par la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) ou par la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
si oui, déclarer le montant total en €		
récent installé	OUI - NON	si oui, sous réserve de justificatif, possibilité de saisir deux exercices comptables consécutifs clôturés entre le 1er juin 2019 et le 31 mai 2022 ou l'unique exercice comptable clôturé entre le 1er juin 2021 et le 31 mai 2022 OU les valeurs prévisionnelles du Plan d'entreprise (PE)/business plan/étude économique réalisé par un comptable dans le cadre de l'installation couvrant la période de l'exercice indemnisé à comparer aux valeurs de l'exercice indemnisé OU les valeurs historiques en cas de reprise.
Date installation		l'installation doit être antérieure au 01/01/2023, sinon inéligible
changement de période de référence suite à évolution	OUI - NON	voir Q 33 de la FAQ, concerne uniquement les agrandissements, changement de production/activité avec un exercice de référence complet
si oui préciser le type d'évolution		
micro BA - sans comptabilité	OUI - NON	si oui, remplacer l'EBE par la marge brute de l'exploitation à laquelle sont ajoutées les subventions et aides perçues

DONNEES COMPTABLES

en cas de récent installé (RI) avec une seule référence 2, ne rien saisir dans cette colonne

valeurs à renseigner en euros (€)	référence 1: exercice comptable clôturé entre 01/06/2018 et 31/05/2019 ou cas particulier RI : _____	référence 2: exercice comptable clôturé entre 01/06/2019 et 31/05/2020 ou cas particulier RI : _____	Référence calculée	Exercice indemnisé exercice comptable clôturé entre 01/06/2022 et 31/05/2023 ou cas particulier RI : _____
EBE (*)			- €	
Trésorerie nette			- €	

CONTRÔLE ELIGIBILITÉ

AUTOMATIQUE

	Respect critères	Eligibilité
Installation avant le 01/01/2023	30/12/1899 Doit être antérieure au 01/01/2023, sinon INELIGIBLE	OUI
Dégradation de trésorerie nette sur exercice indemnisé/référence (en %)	pas de perte de dégradation tréso nette Doit être >=20% par rapport à la référence	NON
Taux de perte d'EBE	pas de perte d'EBE Doit être >=20% par rapport à la référence	NON
PERTE D'EBE éligible	- € EBE référence-EBE exercice indemnisé	OUI
Aide calculée	0,00 € 50% *perte EBE doit être supérieure au seuil de 1000€ et intégrer l'aide du Fond d'urgence Bio	NON
Aide maximum plafonnée cadre temporaire Ukraine si activité agricole primaire	0,00 € INELIGIBLE	inférieur au seuil d'aide de 1000€ vous n'êtes pas éligible et ne pouvez pas demander d'aide

* si micro BA: indiquez la marge brute augmentée des subventions

Certification par le comptable:

Nom de la structure professionnelle d'exercice (ou du centre comptable) :

Date :

Nom du signataire :

j'atteste les éléments renseignés ci-dessus

Cachet et signature :

IL APPARTIENT AU DEMANDEUR DE L'AIDE DE VERIFIER LA BONNE COMPLETUDE DE CE DOCUMENT AVANT DEPOT DE LA DEMANDE DANS LE TELESERVICE

document à télécharger dans le téléservice en PDF signé et en version tableur (excel/ODS)